

# Commerce Plus: Package Commerce Plus

Le bâtiment assuré est un bâtiment que vous utilisez pour votre profession? Vous avez déjà toutes les assurances de base de la police Commerce Plus. Mais vous

souhaitez avoir plus d'avantages? Prenez alors le Package Commerce Plus. Vous verrez dans cette fiche de quels avantages vous bénéficiez.

## Vos avantages

- Vous avez une franchise "anglaise". Nous entendons par là ce qui suit:
  - Vous avez eu des dommages et le montant des dommages dépasse 123,95 EUR<sup>(2)</sup> hors TVA? Dans ce cas, nous vous payons la totalité du montant.
  - Vous avez eu des dommages et le montant des dommages est égal ou inférieur à 123,95 EUR<sup>(2)</sup> hors TVA? Dans ce cas, nous ne payons pas pour les dommages.
- Vous avez l'assurance Vol et vandalisme? Des valeurs ont été volées? Nous n'indemnisons pas plus de 6.500,00 EUR<sup>(1)</sup>.
- Vous avez une assurance au premier risque jusqu'à 6.800,00 EUR<sup>(1)</sup> hors TVA.
- Vous avez eu des dommages et le montant des dommages est inférieur à 6.800,00 EUR<sup>(1)</sup> hors TVA? Dans ce cas, nous ne réduisons pas notre indemnité.
- Vous avez subi des dommages et le montant des dommages est supérieur à 6.800,00 EUR<sup>(1)</sup> hors TVA? Dans ce cas, nous réduisons uniquement la part de notre indemnité qui dépasse 6.800,00 EUR<sup>(1)</sup>.

(1) à l'indice ABEX 775

(2) à l'indice IPC 119,654 (base 1981)

### Ceci est un message publicitaire.

- Commerce Plus est une assurance incendie de Baloise.
- Dans la police Commerce Plus, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes.
- Baloise est une entreprise d'assurances belge et cette assurance est soumise au droit belge.
- Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement.
- Vous souhaitez prendre une police? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de présentation afin de vous informer en profondeur de votre protection légale sur [www.baloise.be](http://www.baloise.be).
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

### Plainte Baloise

Vous avez une plainte? Dites-le-nous par courriel à l'adresse [plainte@baloise.be](mailto:plainte@baloise.be), via [www.baloise.be/plaintes](http://www.baloise.be/plaintes), par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, prenez contact avec l'Ombudsman des Assurandes: [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be), [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35 - 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.